

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau  
Séance du 14 octobre 2010

**Objet de délibération :**  
Avis du Syndicat Mixte sur la  
modification du PLU de Saint-  
Rambert-en-Bugey

Sont présents 9 membres, convoqués le 7 octobre 2010.

Sont excusés :  
Messieurs BOUCHON – PROTIERE - ORSET – BERTHOLET - GLORIOD

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de Saint-Rambert-en-Bugey dans le cadre de la modification de son PLU.

Cette procédure a pour objet la modification du projet urbain le long de la RD 1504 au lieudit « La Craz ».  
La commune souhaite lever les prescriptions de l'article L.111-1-4 (amendement Dupont) suite à l'abandon du classement « route à grande circulation » de la RD 1504.

La présidente explique que le projet urbain le long de cette voie défini en 2006 ne permet pas aujourd'hui à la commune de développer ses activités économiques et accueillir une caserne des pompiers sur le parc d'activités de la Grande Craz.

En outre, elle fait valoir que Saint-Rambert-en-Bugey n'a pas d'autres sites pour développer ses activités économiques et doit faire avec un certain nombre de contraintes géographiques.

Elle rappelle enfin que le SCOT BUCOPA fait de la redynamisation du tissu industriel de la vallée de l'Albarine et de la création d'emplois au plus près des lieux d'habitation à travers la création d'une zone d'activités, les deux priorités de ce secteur du territoire.

Considérant que ce projet de modification du PLU de Saint-Saint-Rambert-en-Bugey :

- Ne présente pas d'éléments d'incompatibilité avec le SCOT
- Ne touche pas à l'économie générale du PADD
- N'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone naturelle ou agricole
- Ne comporte pas de risques graves de nuisances

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**- REND UN AVIS FAVORABLE** au projet de révision de modification du PLU de la commune de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY, approuvé le 2 février 2007.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**